



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 236 - Décembre 2023

Edito

RECENSEMENT

En début d'année, la commune de TOULENNE réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés au cours de cette enquête statistique obligatoire à partir du 18 janvier 2024 (fin de l'enquête : 17 février 2024).

Que va-t-il se passer ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne peut être plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement... Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 31 janvier 2024, contactez la Mairie de Toulennne au 05.56.63.48.39.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements... Votre participation est donc primordiale. Le recensement de la population est un devoir civique simple, utile à tous et à l'intérêt général.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu accueillir la nouvelle Gendarmerie de Langon-Toulennne, l'école a été agrandie, des voiries ont été recalibrées et améliorées, nos installations sportives ont pu être agrandies et modernisées ; associée à Langon, Toulennne est devenu Pôle de Centralité de notre CdC pour le nouveau PLUI, nous attirons de nouveaux commerces...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Le Maire, Christian Daire

AFM TÉLÉTHON  **2023**
INNOVER POUR GUÉRIR
à TOULENNE *Vaincre La Maladie C'est Enfin Possible*

8 et 9 DÉC. à l'Espace Culturel

Mardi 5 Déc. 14h30 : TOURNOI DE SCRABLE

à la salle des associations de la Mairie. Entrée libre. Recette reversée au Téléthon

Samedi 9 Déc.

20h30 : THÉÂTRE
«Les Minis THALIE»

CHANT
«Elsa la Demoiz'aile»

Entrée : 5 €

Vendredi 8 Déc.

20h30 : LOTO
(Nombreux lots à gagner)
10€ les 12 cartons
5€ les 6 cartons
1€ le carton
1€ la bourriche
Vente de boissons et pâtisseries

FAITES UN DON AU 3637
OU SUR TELETHON.FR

L'intégralité des bénéfices sera reversée au TÉLÉTHON
RÉCUPÉRATION DE PILES USAGÉES AU PROFIT DU TÉLÉTHON
à déposer à la Mairie de Toulennne

france.tv

radiofrance





INTRAMUROS

Télécharger l'application **INTRAMUROS**, plateforme d'information de notre commune et de la CdC.

Les avantages pratiques :

- Simple d'utilisation : l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite : communes aux alentours, CdC, autres,
- Application connectée à la base de données des événements de l'Office de tourisme (pas de double-saisie pour l'office)
- Système d'abonnement pour recevoir les notifications (ex : je souhaite recevoir les notifications des actualités du club de foot de mon village mais pas du club de pétanque)
- Aucune donnée personnelle n'est collectée



RAPPEL

Mise à disposition **GRATUITE du bac jaune** au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine – "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

Bac vert en vente au siège du Sictom.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne **8 décembre**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert – Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : prochaine permanence à Toulonne **lundi 11 décembre** de 14h à 17h. Uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie (05 56 63 48 39) avec M. Franck JORIGNE (07 81 40 03 83).



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4^{ème} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



État Civil

Nous adressons nos félicitations à Lakhdar BOUTELDJA et Aïcha SLIMAN qui se sont unis le 18 novembre, ainsi qu'à Cynthia ROLLIN et Dogbéda ALAFASSI le 25 novembre.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions de ne l'utiliser qu'en cas d'urgence. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser un message contenant votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous- Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

La Poste : Fin des travaux du bureau de Poste de Langon

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 14h à 16h30

Samedi fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulonne.fr



Résumé du Conseil Municipal du 17 novembre 2023

Projet de refonte des collectes par le SICTOM (bac jaune, bac noir) avec présentation par M. Christophe DORAY, président du SICTOM et Christophe VOISIN

En 2023, le SICTOM a lancé l'expérimentation du bac de tri (couvercle jaune) en porte à porte sur 5 communes. Les résultats sont concluants. Il a été constaté une hausse de 25 kg par an et par habitant du tri mais également une baisse plus importante des ordures ménagères de -35 kg.

Les délégués du SICTOM, forts de ces résultats concluants, ont décidé la généralisation à l'ensemble du territoire de la collecte du tri en porte à porte, tout

en conservant la maîtrise des coûts. Pour répondre à ce dernier objectif, cette nouvelle collecte du bac de tri (bac jaune) doit être compensée par la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères (bac noir).

Il reste au SICTOM à déterminer avec les assemblées municipales la fréquence de collecte du bac noir la plus adaptée aux communes. À ce stade, les services du SICTOM ont présenté 2 hypothèses aux

délégués : une collecte hebdomadaire et une collecte tous les 15 jours.

La fréquence hebdomadaire de collecte du bac noir permet de maintenir les coûts de collecte. Si la collecte tous les 15 jours du bac noir est généralisée, l'économie pourrait être d'environ 500.000 €.

Ainsi, le SICTOM souhaite à ce stade recueillir le sentiment des équipes municipales sur le choix qui pourrait s'opérer sur chaque commune.

Décisions à prendre

1] Autorisation d'acquisition de l'usufruit du garage Messines au profit de la commune de Toulonne avec l'EPFNA

Afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires pour l'utilisation des locaux du Garage Messines, il convient que la commune en acquiert l'usufruit et que l'EPFNA reste nu-propiétaire. Les travaux visent à :

- des travaux généraux dans l'ensemble des bâtiments ;
- des travaux d'aménagement d'un «espace atelier» pour les agents techniques municipaux ;
- des travaux d'aménagement d'un «espace commercial».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant pour un montant équivalent à 10 % du prix de l'acquisition de l'EPFNA, soit 28 000 € TTC.

2] Modification du tableau des effectifs

- Suite à la réussite de l'examen professionnel de technicien principal d'un agent, suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise (9^{ème} échelon) et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.
- Suite à l'avis favorable du Comité Social Technique du CDG33 du 31/10/2023, modification du tableau des effectifs du personnel communal de l'école : fermeture d'un poste à 28/35^{ème} d'agent technique polyvalent et ouverture d'un poste à 35/35^{ème}.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3] Décision modificative n°4 au BP 2023

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être modifiés sur le budget de l'exercice 2023, afin :

- d'inscrire en recettes d'investissement les subventions attribuées par le Département de la Gironde en 2023 (+ 26 820 €) ;
- d'équilibrer la décision modificative en recettes d'investissement en augmentant les crédits sur les programmes «matériel» et «voirie»,
- d'affecter les recettes supplémentaires perçues au titre des remboursements sur rémunération du personnel aux dépenses liées à la rémunération des personnels non titulaires (remplaçants) (10 000 €)
- d'ajuster, par glissement de crédits, les dépenses nécessaires au paiement des cotisations (URSSAF),
- de majorer des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement,

- d'équilibrer la décision modificative en recettes de fonctionnement en inscrivant, pour partie, les produits supplémentaires perçus au titre de la taxe additionnelle au droit de mutation (+7 000 €)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4] Convention avec la CAF pour lutter contre l'évitement scolaire

Le Maire a pour obligation tous les ans en début d'année scolaire de recenser l'ensemble des enfants soumis à l'obligation scolaire sur son territoire (article L131.6 du

code de l'Éducation).

La convention proposée avec la CAF définit le cadre de transmission des données entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Commune de TOULENNE dans le cadre du contrôle de l'obligation d'instruction scolaires des enfants de 3 à 16 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5] Remboursement de frais médicaux à un agent

Afin de répondre aux besoins de la commune, il a été demandé à un agent des services techniques d'obtenir le permis poids lourds. Dans le cadre des nouvelles procédures dématérialisées auprès des services de la Préfecture, l'agent a été amené à réaliser sa propre inscription en ligne, ainsi que de passer une visite médicale payante.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser à cet agent les frais afférents.

6] Attribution du logement communal sis 28 rue de Vincennes

Le logement situé au 28 rue de Vincennes d'une superficie de 70,33 m² et d'un garage s'est libéré le 28 juillet dernier. Après avoir réalisé quelques travaux de mise aux normes électriques et gaz, il y a lieu pour la commune de le relouer. La Commission d'attribution s'est réunie pour analyser les demandes de logement et choisir le futur locataire. Le loyer sera de 475,66 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Commission.

Informations

1] DIA – Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Information sur le Bail Réel Solidaire (BRS), dispositif d'accession à la propriété (Procivis-Toléna)

M. le Maire rappelle l'intervention en bureau municipal le 24 octobre dernier par Frédéric GUILLOU, Directeur Commercial, de la société PROCIVIS, afin de promouvoir l'accession sociale à la propriété de 4 futurs



logements (3T2 et 1T3) de la résidence Tolena (Rue de l'Église), au travers d'un nouveau dispositif mis en place par l'État, le Bail Réel Solidaire (BRS).

Ce dispositif permet de dissocier le foncier du bâti pour diminuer le prix des logements et de garantir dans le temps la vocation sociale des logements.

Une commission d'attribution sera chargée d'étudier les dossiers des candidats à ces achats.

La commune y aura un siège.

PROCIVIS va commercialiser 4 logements sur le premier bâtiment du projet TOLENA (3T2 et 1T3).

Ces logements seraient livrables pour juin 2025.

3] Réflexion sur l'installation d'ombrières photovoltaïques

M. le Maire propose de réfléchir à l'extension du parking côté stade, entre le city stade et le terrain d'entraînement. Les places nouvellement créées seraient en surface enherbée.

Il s'agirait d'avoir une surface suffisante pour la création d'ombrières photovoltaïques en partenariat avec le SDEEG.

4] Point sur le contentieux avec la SNCF sur l'alignement de l'emprise ferroviaire au «Lotissement des Videaux»

Me JACQUIER conseille à la municipalité de poursuivre l'action en justice en faisant appel du jugement du 13 octobre 2023, afin d'entrer en pourparlers avec les avocats de la SNCF pour connaître les motivations exactes de la prise de cet arrêté d'alignement de la voie ferrée (travaux futurs de la SNCF sur le talus ? autres ...) et envisager d'éventuelles compensations (indemnisation des riverains ? prise en charge des frais de déplacement de la pompe de relevage ?...).

Si l'arrêté d'alignement n'est aujourd'hui qu'un acte déclaratif sans incidence directe sur les propriétés, l'action en bornage qui devrait suivre pourra être contestée devant le juge judiciaire au moyen d'une action en contestation de propriété. À ce jour, les propriétaires riverains n'ont pas l'obligation de déplacer leurs clôtures ou démolir leurs garages ou abris situés dans l'emprise ferroviaire délimitée par l'alignement de la SNCF.

La commune envisageant de faire appel, M. Lamarque se propose de réunir les propriétaires concernés et d'envisager de faire appel à leur tour, sachant toutefois que l'intervention d'un avocat sera nécessaire.

5] Point sur le projet de vidéoprotection

des bâtiments et espaces publics

M. le Maire informe d'un nouveau plan d'aides à l'équipement de vidéoprotection. Il présente les sites précédemment identifiés par le Groupe de travail en lien avec la Gendarmerie.

Un rendez-vous est pris avec la mairie de Preignac le 8 décembre afin de voir comment cette commune a mis en place ce dispositif.

6] Présentation du compte rendu du conseil d'école du 9 novembre 2023 par M. BOUCAU

I] Fonctionnement de l'école

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves : une seule liste, 13 sièges pourvus (titulaires) et 5 suppléants. Votants : 220. Exprimés : 169 ; Blancs ou nuls : 51 ; Participation : 50,11 %.

a) Règlement intérieur et charte de la laïcité / charte de la diversité. Ajout au règlement intérieur des parties suivantes selon une demande ministérielle : - Lutte contre le harcèlement ; Charte de la diversité, - Présentation de la charte de la laïcité.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement.

c) Sécurité à l'école : suite aux récents événements des mesures ont dû être prises afin de respecter le plan Vigipirate en vigueur (niveau urgence attentat). Avec la création de la salle 13 en salle de classe, il convient qu'aucun usager ne soit présent dans la ceinture secondaire lorsque les élèves de la salle 13 sont en classe. C'est pourquoi, il est demandé aux familles de respecter scrupuleusement les horaires de l'école.

d) Budgets municipaux : Investissement : Locaux : ~ 42 000 € a) Location salle modulaire APS : 22 000 € (frais fixes installation) + location 900 €/mois b) Aménagement cour maternelle : 1 500 €

c) Étude préalable restructuration école : 18 500 € Travaux : d) Réfection peinture classe 8e) Aménagement cour maternelle (jardinières + alim.eau) Matériel : 13 228 + 26 000 € - Vidéo projecteur salle Ulis / tableau numérique : 3986 € - Mobilier nouvelle classe maternelle : 5 152 € - PC salle 13 : 1 400 € - Remplacement vidéoprojecteur classe 9 : 2 690 € - Classe flexible «NEFLE» 26 000 € - Balises My Keeper (salle 13 + APS) Fonctionnement : Fournitures scolaires : 16 000 €. Une demande a été formulée pour l'installation d'un TBI dans la classe de Mme Duvigneau.

e) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative. Budget coopérative : Solde début d'année : 6

597,38 € ; solde actuel : 8 452,40 € ; prix littéraire : 1062,66 € ; cotisation coopérative scolaire : 1 419 €. Plus faible participation depuis des années. Les projets Versement APE : 2 860 €. Remerciements à l'APE.

f) Parole à M. Meusnier : Le comité de gestion du Restaurant scolaire est une association. Loi Egalim : Les objectifs demandés sont atteints (20 % de bio et 30% dits de qualité (souvent labellisés), évacuation des plastiques, lutte contre le gaspillage alimentaire. Achats de nouvelles tables avec revêtement acoustique par la mairie (15 000 €). 19 décembre : goûter de Noël (remerciements aux parents d'élèves et CCAS pour leur participation). 21 décembre : repas de Noël. Les parents qui le souhaitent peuvent venir aider bénévolement à l'occasion. Le repas leur est offert (nombre limité à 8).

II] Projets et vie de l'école

a) Effectifs : total 283 / 12 classes + 1 dispositif ULIS (12 élèves)

b) Projets de classe / projet d'école Toutes les classes : Prix littéraire sur le thème de la découverte au sens large. Travail commun autour d'un album (valorisation lors de la fête des familles) + projets par classes.

c) Projet NEFLE (Notre École Faisons La Ensemble) : achat de mobilier dans le but de mettre en œuvre des classes flexibles. Il s'agit d'optimiser les espaces des classes de maternelle. De rendre le mobilier plus adapté et plus en adéquation avec les pratiques de classe afin de s'assurer du bien-être et de la participation de tous les élèves et en ayant une attention particulière sur les enfants à besoins particuliers.

d) Accueil périscolaire : Nouveau préfabriqué. Accueil de la garderie dans de très bonnes conditions. Ouverture à 7h30. Soir, accueil à partir de 16h35 jusqu'à 18h15.

III] Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide APC : Activités pédagogiques complémentaires.

- Soutien aux élèves dans le cadre du pacte PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative, mis en œuvre dans les classes. Document rédigé par les enseignants visant à cibler les objectifs à atteindre, signé par les parents.

- Pôle ressource : instance dans laquelle les situations particulièrement difficiles sont évoquées afin de proposer des solutions aux équipes. Il est composé entre autres de l'IEP, du RASED, du directeur référent, du médecin scolaire et de partenaires de soins.

- Rased : Psychologue Éducation Nationale : Charlotte Viard. Elle intervient sur 13 autres



écoles du secteur pour donner une expertise à la demande des enseignants et auprès des élèves qui ont des dossiers MDPH. Les parents peuvent la contacter. Les autres membres du RASED sont rattachés à l'école de Langon. Ils interviennent ponctuellement à la demande de l'IEP qui définit les écoles prioritaires : Enseignant ADP : M. Massa (à dominante pédagogique) aide aux apprentissages Enseignant ADR : Mme Culis-Aubry (à dominante relationnelle) faire évoluer le rapport de l'élève aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

b) Dispositif spécialisé ULIS : sous la responsabilité de Mme Fronsacq UPS : - Intervention de M. Coffin sous la forme de petits groupes d'élèves - Co-intervention dans les classes - Aide aux élèves en difficultés. Partenariat avec l'ADAV 33 (association des amis des voyageurs) qui accompagne les familles en cas de besoin. --> MDSI : Assistantes sociales.

MAIRIE

a) Convention aménagement école. Tous les acteurs ont été consultés. Agrandissement de l'école. Le projet va être présenté aux financeurs éventuels. Budget entre 1.9 millions et 2.2 millions d'euros. Plusieurs phases prévues. Échéance de début des travaux autour de 2025 dans le meilleur des cas.

b) Campagne sur la présence d'amiante sur les écoles : cet été un diagnostic a été effectué dans l'école. Présence d'amiante, mais de catégorie B (revêtement des sols des classes élémentaires). À partir du moment où il n'y a pas d'intervention sur ces plaques (ponçage par exemple) il n'y a pas de danger. En revanche si des travaux sont envisagés, obligation de faire appel à des entreprises spécialisées. Le dossier technique amiante est consultable en mairie sur demande. Des évaluations régulières sont prévues.

Questions diverses

M. le MAIRE informe de l'installation du CISP (Comité Intercommunal de la Sécurité et Prévention de la Délinquance) en présence de M. le Sous-Préfet, de Mme la Procureure de la République, ainsi que la forte mobilisation de l'enseignement avec la présence de tous les proviseurs. Plusieurs problématiques des jeunes sont évoquées dont les addictions, les violences. Plusieurs pilotes sont identifiés dont la Mission Locale.

M. PINAUD demande si le panneau de limitation à 50km/h, enlevé lors de l'expérimentation, peut être réinstallé sur la

PARENTS D'ÉLÈVES

Point sur l'APE : La soirée d'Halloween qui a eu lieu pendant les vacances et qui plus est un jour férié, a été un grand succès. Marché de Noël en préparation.

1) Questions diverses

Les Parents ont questionné sur le calendrier des manifestations, le problème de la circulation autour de l'école, sur l'organisation des goûters sur le temps périscolaire, sur la participation des enseignants au relais des activités de l'APE. Des réponses ont été apportées.

7) Organisation Marche / Course Solidaire contre les violences faites aux femmes le 25 novembre au bois communal

Les gendarmes de la Compagnie de Langon-Toulence organisent une marche et une course solidaire au Bois communal de TOULLENNE samedi 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes.

Les participants à cet événement sportif et familial parcourront une boucle de 1 km avec un nombre de tours à volonté. Départ libre entre 9h et 11h. L'engagement de 2 euros sera converti en don permettant une meilleure prise en charge des femmes et de leurs enfants.

Plusieurs institutions et partenaires privés soutiennent également cette manifestation.

8) Organisation d'un rassemblement, à l'appel du Président du Département, samedi 2 décembre à 10h00 (dans le Hall Gironde) pour protester contre l'asphyxie financière de nos collectivités locales

«Le contexte actuel nous appelle à nous réunir de nouveau pour protester contre l'asphyxie financière de nos collectivités locales. Cinq ans après la première mobilisation de "Défendons nos territoires", je vous invite à nous rassembler de

nouveau dans le Hall Gironde le 2 décembre prochain à 10h00. Dans mon courrier, vous trouverez les raisons de cette mobilisation et la vision politique que nous souhaitons porter ensemble à l'attention de la Première Ministre afin que l'État entende que nous avons besoin de marges de manœuvres financières autant que de marges de manœuvres politiques.

C'est le sens de la décentralisation qui est d'abord un outil politique, au fondement de la démocratie républicaine.

C'est pourquoi ce courrier est envoyé aux élus mais aussi à nos partenaires, afin qu'il soit une base pour nos échanges avec les Girondines et les Girondins que nous aurons à sensibiliser vis-à-vis de notre situation pour les inciter à se joindre à une mobilisation qui vise à défendre, au-delà de nos collectivités, les services publics de proximité.

Ce dont il s'agit, c'est avant tout de l'avenir de nos territoires qui sont la maille fine de la République et incarnent au quotidien notre devise : "Liberté, Égalité, Fraternité".

J'espère donc que ce courrier vous convaincra de venir nombreuses et nombreux le 2 décembre prochain car c'est grâce à notre force collective que nous ferons infléchir l'État sur ce qu'il nous doit et ce qu'il doit aux Françaises et aux Français : la dignité et la considération.

Enfin, je vous invite à diffuser largement autour de vous et vous remercie d'avance pour l'intérêt, le temps et le soutien que vous porterez à cette démarche commune.

Dans l'attente de vous retrouver, sachez pouvoir compter sur ma détermination à défendre nos territoires.»

Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde

route de Landiras.

M. LAMARQUE relate la dernière réunion du PAPI, en particulier sur les digues de notre territoire. Il fait écho du mécontentement du président de la chambre d'Agriculture concernant les terres agricoles qui seraient régulièrement impactées par la suppression des digues. Il y a lieu de se réunir avec les services de l'État afin de vérifier toutes les hypothèses possibles.

Mme SÉSÉ-DUVILLE relate le dernier comité directeur de l'Office du Tourisme. Certains membres présents se sont émus des

modalités de rapprochement avec les offices de Bazas et de Cadillac, notamment avec le fait d'avoir recruté une nouvelle directrice à Langon au mois de mai. Une étude doit être faite pour en dessiner le contour.

Prochains conseils :

**Vendredi 15 décembre et
Vendredi 19 janvier 2024**

à 18 h 30



Téléthon

La Mairie de Toulenne organise le TÉLÉTHON, avec le support des associations, des commerçants, des entreprises, des bénévoles et des généreux donateurs le Vendredi 8 et Samedi 9 Décembre à l'Espace Culturel de TOULENNE

Vendredi 8/12 : Loto à 20h30

Nombreux lots : Bons d'achats, 250 €, 50 €, 30 €... jambons, corbeilles de fruits, vins... à récupérer chez les commerçants de Toulenne.

Vente de Boissons, Pâtisseries, Crêpes...

Samedi 9/12 : Soirée Théâtrale à 20h30

En présence de la Compagnie Thalie pour une représentation des Minis Thalie. Un duo de chanteurs «Elsa la Demoiz'aile» pour un répertoire de chansons anciennes et modernes.

Boissons et pâtisseries

Entrée 5 € (gratuit pour les enfants).

Le bénéfice de ces deux soirées sera versé à l'AFMTéléthon.

L'association **SCRABBLE** organise un tournoi le **Mardi 5 Décembre 14h30** à la salle des associations de Toulenne au profit du Téléthon.

Le TÉLÉTHON c'est une mobilisation exceptionnelle ! Un élan de solidarité unique de plusieurs milliers de participants qui donne à l'AFM les moyens de mener le combat contre la maladie.

Nous vous attendons nombreux !!!



APE

MARCHE DE NOËL
Toulenne
10 DÉCEMBRE 14H - 18H
PLACE DE L'HORLOGE

16H
Conte musical de Noël avec *Virginie*

Photo avec le *Père Noël*

Buvette et Gourmandises SUR PLACE.

ARTISANS ET PRODUCTEURS

Vin	Illustratrice	
Confiture	Flours	
Miel	Savons	
Biscuits	Pierre	
Bijoux	Scrapbooking	
Parfum	Lampe de sel	

ANIMATIONS

Lettre au Père Noël
Maquilleuse Professionnelle
Coloriage

Facebook : APE Toulenne Mail: apetoulenne33210@gmail.com

PÉTANQUE LOISIR TOULENNE



Dans le cadre d'Octobre Rose, certains de nos membres ont participé à la marche rose de Langon Toulenne du 8 octobre, ainsi qu'à celle de Saint-Maixant le 22 octobre.

Nous étions également présents à la marche au bois de Toulenne du 25 novembre en solidarité pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Merci à nos joueurs et leurs familles pour leur participation en portant nos couleurs.

Le 16 décembre 2023, l'association organisera son traditionnel repas de fin de saison au complexe sportif de Toulenne.

Le 13 janvier 2024, l'assemblée générale se déroulera au complexe sportif de Toulenne. Elle sera suivie d'un repas au restaurant.

Nous souhaitons à tous les Toulennais et Toulennaises de bonnes fêtes de fin d'année !

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez contacter notre président au : 06 10 85 76 53 ou venir nous voir sur le terrain les mardis et vendredis après-midi.



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulenne.fr»



JUDO

Activement impliqué dans la vie associative depuis de très nombreuses années, **Philippe Ribes** a été récompensé le jeudi 9 Novembre dernier, en recevant des mains de Madame Danielle Blanchet, déléguée du Comité Départemental de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif, la médaille de bronze du ministère des sports ainsi que son diplôme.

Très actif, il œuvre dès 1986 dans de très nombreuses associations telles que l'Union des associations de Barsac, le Judo club Aurossais, le Judo club Barsacais, l'US Fargues Toulennaise, et notamment le **Judo Club Toulennais** dont il a été le président entre 2020 et 2023.

Dans cet engagement associatif, il axe principalement sur le développement sportif et plus particulièrement sur celui des jeunes. Il en fait une priorité.

Lors de son discours, Philippe Ribes a rappelé devant les personnes présentes ce soir-là, amis et élus, l'importance du rôle qu'ont les bénévoles au sein des associations et dans la vie des communes. Il l'avoue : c'est un engagement quotidien.

Philippe a tenu à mettre à l'honneur lors de cette soirée des personnes qui l'ont accompagné tout au long de ces années. Parmi ces personnes très impliquées, **Christian Latestère**, professeur 6^{ème} dan du Judo Club de Toulennaise depuis 1976, a reçu une médaille d'or départementale, accompagnée de son diplôme.

Le Judo Club Toulennais est fier de pouvoir compter dans ses rangs ces 2 membres de très longue date qui, par leur travail acharné et leur implication, font que le Judo Club Toulennais est ce qu'il est aujourd'hui.

<https://www.facebook.com/judoclubtoulennais/>
<https://judoclubtoulennais.fr/>



RA.PE.TOU

Un automne sportif !

Depuis le début de l'automne, nos coureurs se sont retrouvés quasiment tous les week-ends au départ de différentes courses. On a pu voir les maillots verts des RAPETOU au marathon des Villages du Cap-Ferret, à la Croisière des Bons Vins de La Brède, à Saint-Maixant pour la course solidaire de Malagar ainsi qu'à Sauternes où 21 RAPETOU ont participé à la célèbre Raisin d'Or. Et aussi un grand bravo à Christelle Lacoste qui a participé au mythique marathon de New-York où elle a accompagné sa sœur, novice sur la distance.

Les entraînements se poursuivent et nous sommes toujours très nombreux. Au vu de la saison, ils se font désormais obligatoirement à l'aide de lampes en semaine. Pour les dimanches matins, les RAPETOU ont été aperçus du côté du canal à Castets et sur le coteau de Sainte-Croix-du-Mont.

Prochaines dates :

- 3 décembre : course du Téléthron à Verdélais
- 17 décembre : course de Noël à Bazas



FOOTBALL

Aujourd'hui dans les locaux du club à Toulennaise, et sur le terrain nos sponsors ont remis les équipements aux joueurs de plusieurs catégories.

Merci à vous !

M. Treziers Jonathan (charpentier) a équipé les U11,
 M. Cerdan Thomas (forage) a équipé les U17,
 M. Guindeuil (plâtrerie) a équipé les U15

Nous les remercions pour leur intérêt et générosité envers les joueurs et notre club. D'autres sponsors sont attendus dans nos locaux pour remise de tenues et photos :

Au Provencal à Toulennaise Philippe a équipé les U12.

Le Jump et Youpi Parc a équipé les U7 à U9.

Remise de médailles le 19 novembre 2023 au club de Fargues Toulennaise, devant de très nombreux sportifs, bénévoles de différents clubs de sport du département, élus, présents pour honorer nos médaillés (voir Message de M. Ribes, ci-contre article du JUDO). M. Philippe Ribes et M. Michel Lagu, M. Christian Latestère, M. André Laporte, tous les 3 médaillés départementaux.





Toulonne

“Ça me dit en famille”
présente
“Le Laid et la Bête”

16 . 12
2023

Gratuit
tout public

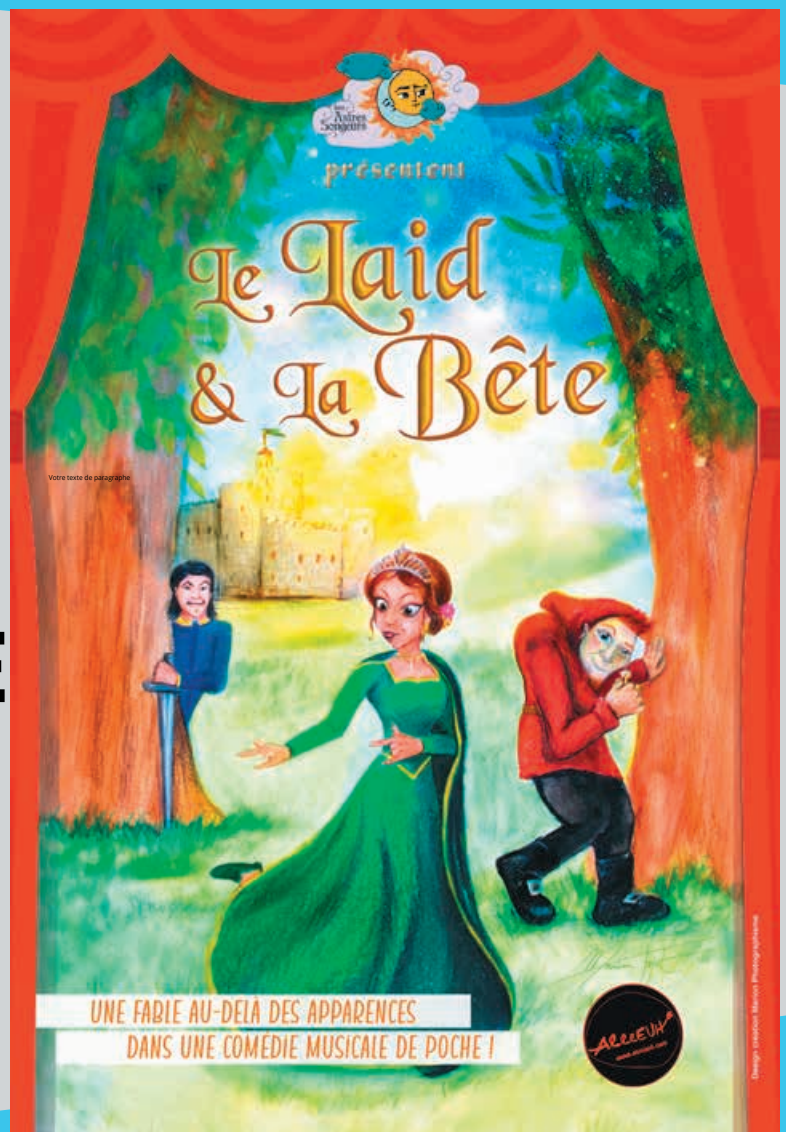
SPECTACLE

17h30

Atelier
pâtisserie

15h

Espace culturel



Réservations atelier 06.31.52.66.53